Dégât des eaux et dédommagement Airbnb par l'assurance

Par ConstanceCy
Bonsoir, J'ai eu un dégât des eaux chez moi le 21 mai (fuite due a un appartement situé au 5eme). Je suis pour ma part au 3ème étage. Je devais accueillir des locataires en Airbnb mi juin mais au vu de la lenteur du process j'ai l'impression que la fuite ne sera pas réparée à temps et je ne pourrai pas faire les travaux de "maquillage" de l'appartement avant qu'ils arrivent. Est ce que l'assurance en charge de l'appartement du bailleur ayant causé la fuite peut prendre en charge ce manque à gagner? Merci d'avance pour votre réponse. Belle soirée à vous
Par yapasdequoi
Bonjour, C'est votre assureur qui vous indemnise selon le contrat. Avez-vous souscrit une assurance de perte de loyer?
Mais le logement n'est peut être pas inhabitable ? Vous ne pourrez de toute façon pas repeindre un support humide (plusieurs mois de séchage sont nécessaires en général)
Par cgravedocteur
Bonjour marque de politesse CG du forum Avant de gérer le manque à gagner, vous devez vous occuper en priorité : 1/ de résilier vos locations le plus tô possible pour ne pas pénaliser vos voyageurs. Cette attention est appréciée par l'administration d'AirBnB. 2/ de ne pas avoir de pénalité sur les annulations (10%). Pour cela vous devez démontrer la condition de force majeure. Documente la fuite. AirBnB vous demandera de fournir des preuves, mais uniquement sous forme d'images (photos des dégâts e copies d'écran de documents. C'est étonnant mais ils ne sont pas organisés pour recevoir des PDF). Ils sont assez compréhensifs sur ces problèmes, mais il faut vous en occuper.
Le manque à gagner, je pense que vous aurez du mal à vous le faire rembourser, sauf à être assuré contre les pertes de loyer, mais ce n'est qu'un avis. Je n'ai jamais été confronté à cette situation.
Par chaber

Comme l'a dit justement Yapasdequoi il faut commencer par faire une déclaration du sinistre à votre assureur pour les dommages constatés dans l'appartement

Selon l'importance, il y aura expertise avant travaux de remise en état

bonjour

Vous devrez démontrer votre intention de louer pour invoquer la « perte de chance » de percevoir des loyers en attendant que le bien soit remis en état.